



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### fermeture de classes

Question écrite n° 1443

#### Texte de la question

M. François Sauvadet souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur ses intentions en matière de gestion de carte scolaire. Insistant sur la nécessité de mettre en place une véritable stabilité de la carte scolaire au profit des communes, il souhaite rappeler la proposition de loi qu'il a déposée lors de la précédente législature visant à stabiliser cette gestion par un contrat passé entre l'Etat et les communes pour une durée de 5 ans, soit un cycle de scolarité. En effet, comment expliquer aux communes qu'il faut fermer une classe après qu'elles ont procédé à des investissements, souvent avec l'aide de l'Etat. C'est pourquoi il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition. De même, il souhaiterait connaître ses intentions pour l'application du moratoire qui a permis d'éviter la fermeture de nombreuses classes, en particulier en milieu rural. Ainsi, il souhaiterait appeler son attention sur la nécessité de prendre davantage en compte les maintiens de poste dans les attributions départementales et la répartition territoriale, sans quoi cela conduit dans les régions les plus fragiles à des situations ingérables : les inspecteurs d'académie, ayant moins de postes, sont contraints de fermer des classes de RPI pour faire face au moratoire et aux nécessaires ouvertures en milieu aggloméré. Cela est particulièrement vrai en Côte-d'Or. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de mieux déterminer les conditions d'application du moratoire, en particulier dans les zones rurales.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les inquiétudes qui se sont exprimées au sujet des fermetures de classes. Le service public de l'éducation joue un rôle essentiel pour l'aménagement du territoire et l'égalité des chances. Plusieurs centaines de classes sont réouvertes lors de cette rentrée en tenant compte de deux priorités : les écoles rurales qui ont fait des efforts de regroupement pédagogique et d'équipement et dans lesquelles la fermeture de classes a été vécue comme une blessure et comme un risque important d'accélération de la désertification ; les zones d'éducation prioritaires et les quartiers en difficulté, où les indicateurs économiques sont révélateurs des difficultés sociales des familles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1443

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 1997, page 2448

**Réponse publiée le** : 15 septembre 1997, page 2972